

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2024

Convocation du 16/07/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille.

Excusées :

Mmes GALLARD Corine, DUDÉ Maïté

Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

Secrétaire de séance : M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-07-088 **Gestion restaurant scolaire :**

Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Madame l'Adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour la gestion du service de restauration scolaire 2024-2027.

Trois sociétés ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Retient l'offre de la société RESTORIA « parc de l'angevinière – 12, rue Georges Mandel – CS 50955 49009 ANGERS cedex 1 » en s'appuyant notamment sur la valeur technique prenant en compte la performance en matière de développement durable, les outils d'indicateurs de performance, la formation des agents communaux et l'ensemble des certifications.

Le coût du marché s'élève à :
Frais fixes : 4 164,64€ HT / mois
Repas maternelle : 1,70€ HT/ repas
Repas élémentaire : 1,87€ HT/ repas
Repas adultes : 2,54€ HT/ repas

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

